



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE ST-GERMAIN-EN-LAYE CANTON D'AUBERGENVILLE

MAIRIE DE BAZEMONT

📍 3, RUE D'AULNAY - 78580 BAZEMONT ☎ TÉL.: 01 30 90 83 14

✉ mairie.bazemont@orange.fr 🌐 www.bazemont.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 12 - 09 - 2025

Présents (13) : M. Balot, Mme Bolzer, Mme Boudet, M. Caffin, M. Crespin, Mme Delorenzi, Mme Fontaine, M. Froment, M. Hetzel, Mme Huser, Mme Lemaire, M. Loret, Mme Servais-Mousty.

Absents (4) :

Mme Huchette-Jaulin (pouvoir Mme Servais-Mousty), Mme Malheu (pouvoir Mme Huser), M. Nigon (pouvoir M. Balot), M. Wasieczko.

Ordre du jour :

I. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme Servais-Mousty

II. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 20/06/2025

Le procès-verbal du 20/06/2025 est adopté à l'unanimité.

III. Informations générales

1. Sécurité :

- 2 incidents ont eu lieu dans le village en août & septembre mettant en cause des chiens :
 - Un chien (de catégorie 2, non enregistré) a attaqué un autre chien (sérieusement blessé mais en cours de guérison). La maîtresse du chien s'est fait mordre en voulant intervenir. Une procédure est en cours auprès de la gendarmerie. Courrier afin d'obtenir l'enregistrement du chien en mairie et les rapports des 3 visites obligatoires après morsure chez un vétérinaire assermenté.
 - Fermeture du libre passage entre les prés, en bas de la Rouase, à la suite de plusieurs attaques de chiens envers les chevaux (chiens tenus ou non en laisse).
- La pose des barrières de protection le long des trottoirs, route de Flins, a été effectuée en août. Les passages piétons seront prochainement repeints et installation du dispositif lumineux du passage au niveau de l'arrêt de bus.
- Article à paraître dans le prochain Bazemont Village sur la divagation des chiens et sur la circulation des voitures.

2. Restaurant scolaire : compte rendu des réunions de chantier

- La construction a bien avancé pendant juillet et août, le bâtiment est aujourd'hui couvert.
- Le bureau d'études a signalé à l'architecte une erreur de montage du réseau des eaux usées. Un rapport a été transmis pour une reprise immédiate, et la conformité est désormais assurée.

3. Rentrée scolaire :

- Rentrée scolaire conforme aux prévisions : 206 enfants (198 en 2024)
- Tous les enseignants sont nommés et présents dont 1 nouveau poste de titulaire en maternelle et 2 postes de vacataires.
- Sur les 9 classes, 7 sont en doubles niveaux.
- Le périscolaire accueille 25 enfants le matin et 83 enfants le soir. La cantine reçoit 96 enfants par service (deux services) pour une capacité de 80 places. Il est demandé aux familles qui le peuvent, de garder leurs enfants à domicile pour le déjeuner.
- En raison des travaux du centre de loisirs de Maule, la CC Gally-Mauldre envisage d'augmenter notre capacité d'accueil les mercredis. Un accueil d'enfants pourra également être demandé pendant les vacances scolaires.

4. Domaine forestier du Roncay : travaux route forestière

- Le calendrier des travaux a été respecté. 3 400 tonnes de produits stabilisants et de grave ont été nécessaires. Tout est financé par les propriétaires forestiers.
- Durant les travaux, il y a eu une question par une association environnementale sur une possible « déforestation pour urbaniser ». La réponse faite est NON ! Cela restera un chemin forestier destiné à l'évacuation des grumes depuis une zone de stockage.
- Une barrière forestière va être posée (laissant le passage aux piétons et cyclistes) et une signalétique sera ajoutée.

5. Information concernant le courrier de Mr le Préfet relatif à l'approbation du SDRIF-E

- Le Schéma directeur environnemental a été définitivement adopté. Nous avons 3 ans pour mettre le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en conformité et 1 an pour modifier si besoin de PLU. Le Bureau d'Études Espace Ville analysera le SDRIF-E afin d'identifier d'éventuelles modifications à apporter au SCOT et au PLU.

6. Articles concernant le bilan du mandat 2020/20206

- Les articles doivent être rendus pour fin octobre, pour paraître dans le prochain Bazemont Village.

7. Budget

- Fonctionnement :

Article		Bud 2025	réalisé 08/09	%
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Total	011 Charges à caractère général	584 500,00 €	308927,65	52,9%
Total	012 Charges de personnel	725 000,00 €	465193,33	64,2%
Total	014 Atténuations de produits	314 348,00 €	163140,00	51,9%
Total	023 Virement à la sect' d'investis.	277 228,79 €	0,00	0,0%
Total	042 Opérations d'ordre entre section	5 628,52 €	0,00	0,0%
Total	65 Autres charges gestion courante	92 236,00 €	68036,61	73,8%
Total	66 Charges financières	3 750,00 €	2770,93	73,9%
Total	67 Charges exceptionnelles	500,00 €	731,67	146,3%
Total	68 Dotations aux Provisions	1 000,00 €	0,00	0,0%
Total	DEPENSES	2 004 191,31 €	1008800,19	50,3%
Recettes				
Total	002 Résultat de fonctionnement reporté	158 468,80 €	0,00	0,0%
Total	013 Atténuations de charges	5 000,00 €	449,15	9,0%
Total	70 Produits des services	269 450,00 €	123743,86	45,9%
Total	73 Impôts et taxes	1 404 239,00 €	984361,82	70,1%
Total	74 Dotations et participations	116 900,04 €	75177,04	64,3%
Total	75 Autres produits gestion courante	50 100,00 €	34560,18	69,0%
Total	76 Produits financiers	33,47 €	31,08	92,9%
Total	77 Produits spécifiques	0,00 €	25,51	#DIV/0!
Total	RECETTES	2 004 191,31 €	1218348,64	60,8%
	Bilan	0,00 €	209548,45	

- Investissement :

Investissements 2025

Dépenses	comptes	Budgété	Réalisé	Recettes	comptes	Budgété	Réalisé
Total Dépenses		2 726 695,54 €	993 387,32 €	Total recettes		2 726 695,54 €	515 828,04 €
						0,00 €	-477 559,28 €

Au niveau trésorerie, le solde reste positif (+ 257 k€) grâce aux économies réalisées les années précédentes. Il faut maintenant obtenir les versements des subventions pour rééquilibrer l'investissement.

IV. Délibérations

N°37/2025 – Attribution du marché de travaux d'enfouissement des réseaux aériens (Basse tension, téléphonique et éclairage public) Rue de la Fontaine Pleureuse et Chemin d'Ecquevilly

M. le Maire expose que, dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens (Basse tension, téléphonique et éclairage public) Rue de la Fontaine Pleureuse et Chemin d'Ecquevilly, une consultation a été lancée selon la procédure

adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur la plateforme dématérialisée AWS ainsi qu'au BOAMP le 25 juin 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 18 juillet 2025 à 12h00.

6 offres ont été réceptionnées dans les délais.

Le rapport d'analyse des offres établi par le Bureau d'Etudes STUR propose d'attribuer le marché à l'entreprise BIR ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise BIR pour un montant de 119 277.11 € HT
- D'autoriser le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés.

- ***Votée à l'unanimité***

N°38/2025 – Demande de subvention au titre du programme Amendes de police 2025

La commune de Bazemont, à l'unanimité des membres présents :

1. Décide de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2025 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous
2. Description des travaux : Sécurisation des accès et éclairage du passage piéton à proximité des arrêts de bus Route de Flins, empruntés par les collégiens et les lycéens
Coûts H.T. des travaux : 7 369.94 €
3. S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.
4. S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

- ***Votée à l'unanimité***

N°39/2025 – Attribution d'un nom – Ecole Communale « La Fraternelle »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole communale que l'Ecole communale « La Fraternelle » n'est pas officiellement nommée ainsi et qu'il faut donc délibérer pour officialiser ce nom.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE que le nom de l'école élémentaire est « Ecole Communale La Fraternelle »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

- ***Votée à l'unanimité***

N°40/2025 – Remboursement des dépenses effectuées pour le compte de la commune

Monsieur Fabrice BALOT a dû avancer la somme de 9.49 € pour un achat de petit matériel pour la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement de la somme susmentionnée.

- ***Votée à l'unanimité***

V. CR des présidents des Commissions Communales, Intercommunales et des Délégués aux Syndicats

Affaires scolaires et jeunesse :

- Club ado : il a très bien fonctionné cet été. Une nouvelle animatrice Lou-Anne a été embauchée en remplacement du départ d'un animateur. Il y a eu de nombreuses inscriptions à la rentrée.
- La salle du club ado sous la Comédie est toujours fermée à cause des infiltrations, la procédure de garantie décennale a été lancée. Le club ado est en place de façon pérenne dans la salle du Garde et du Jardinier.

Travaux :

- Le pylône / transformateur de la Rue Colette a été enlevé le 26 août, représentant 17t de béton et de gravats.

DEVECO :

- Réunion avec les entrepreneurs Bazemontais, le 15 septembre à 20h

Communication :

- Réunion prévue le 15/09.

- Marc Guyard a accompli un énorme travail sur la refonte des balades numériques avec la mise à jour de l'application et l'ajout d'un quiz. La communication sera envoyée pour les journées du patrimoine. Une nouvelle balade numérique sur les arbres remarquables est en cours de réalisation.

CCAS :

- Réunion prévue le 22/09.

Associations :

- Le repas des anciens aura lieu le 28 mars au relais de Poyers à Orphin.

VI. Questions diverses

Un léger affaissement a été constaté au niveau de l'aire de jeux.

Une conseillère signale qu'au mois d'août, la maison située au 26 rue de Maule a été louée le temps d'un week-end, occasionnant d'importantes nuisances sonores, du désordre ainsi qu'un fort passage.

Plusieurs conseillers regrettent la condamnation de la boîte aux lettres, rue de Maule. La commune n'a aucun pouvoir face à cette décision de la Poste.

L'Enjambée de la Mauldre aura lieu le dimanche 21 septembre avec 750 participants.

Un conseiller fait remarquer que des travaux de terrassement ont lieu sur un terrain non constructible à l'entrée de Sainte-Colombe.

VII. Dates des prochains conseils :

- Vendredi 3 octobre 20h30
- Vendredi 7 novembre 20h30

La séance est levée à 23 heures.